



La **Fête**
nationale
du **Québec**
Le 24 juin



**Bonne Fête
des Pères**

Comité consultatif d'urbanisme: 3 postes à combler

La Municipalité d'Upton souhaite pourvoir un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Depuis l'avènement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la mise en place d'un Comité consultatif d'urbanisme est obligatoire pour les municipalités qui désirent réglementer et appliquer certains mécanismes de gestion du territoire (PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets de développement, etc.).

Son rôle consiste à fournir des recommandations au Conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et plus particulièrement en ce qui concerne les demandes de dérogation mineures, les demandes de permis de construction/rénovation dans les secteurs soumis au PIIA et les demandes de modifications réglementaires.

La fonction de membre d'un CCU requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens et de respect et un intérêt marqué pour l'esthétisme et l'harmonie. Elle suppose un sens profond de la mesure qui permet d'éviter la rigidité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme.

Avant le 31 mai à midi, les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature à l'adresse courriel suivante: info@upton.ca



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Citoyennes et citoyens d'Upton,

Dans quelques jours, les élèves du primaire et du secondaire seront en vacances. Très heureux de leur nouveau statut de vacancier, ils s'amuseront un peu partout dans la Municipalité. Parfois la tête dans les nuages, ils oublient les règles de sécurité. Ils n'effectuent pas leur arrêt à vélo aux intersections, traversent sans regarder des deux côtés de la rue, quittent rapidement un terrain pour récupérer leur ballon dans la rue. Même si les parents rappellent constamment les règles de sécurité à leurs enfants, ils ne sont pas toujours là pour les protéger. En cette période de l'année, il est important d'être doublement vigilant, il en va de la sécurité de nos enfants.

L'eau potable demeure une ressource précieuse qu'on doit utiliser avec respect. Il est donc important que nous prenions conscience de sa valeur. C'est pourquoi la Municipalité possède un règlement limitant les périodes d'arrosage permises. Vous trouverez ce règlement dans la section « Règlements » de notre site Internet. Pour prévenir la sécheresse de votre gazon, il est recommandé de le maintenir plus long, ce qui procurera de l'ombrage et de l'humidité au sol et préviendra la germination des graines de mauvaises herbes. Ramasser l'eau de pluie pour arroser votre jardin et vos fleurs est aussi une bonne pratique pour respecter cette ressource de grande valeur. La Municipalité remercie sa population de respecter ces consignes!

Vous avez pu remarquer que notre Municipalité se fait belle pour la saison estivale qui s'en vient. Plusieurs petits aménagements paysagers ont vu le jour. Je vous demande de nous donner un coup de main à offrir un milieu attrayant pour les gens d'ici et ceux qui viendront nous visiter. Je suis certain que tous les citoyens sont fiers de notre milieu, mais sans votre aide pour ramasser les déchets ici et là dans les fossés ou ailleurs, ce sera difficile d'y arriver.

La tenue de la journée soulignant la fête de la famille tenue le 20 mai dernier a été un retentissant succès. La réussite de cette journée qui a rassemblé une foule d'enfants, de parents, de citoyennes et de citoyens n'aurait pu être réalisée sans la contribution de plusieurs bénévoles. Conséquemment, je tiens à remercier l'apport important des membres du Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés pour le succès de cet événement. Encore une fois, MERCI!

Finalement, je profite de l'occasion pour souhaiter bonne fête des Pères. Un père demeure le complice par excellence des rêves les plus ambitieux de ses enfants en même temps que la personne la mieux placée pour les aider à les transformer en autant de belles réalités...

Bonne lecture à tous, en mon nom et au nom de tous les membres du Conseil municipal, je vous souhaite une magnifique saison estivale, profitez pleinement de vos vacances pour passer du temps précieux en famille ainsi que pour faire le plein d'énergie.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5626
	Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire loisirs@upton.ca	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 2 mai 2023 à 20 h** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Mme Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Ouverture de la séance extraordinaire

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 mai 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en retirant les sujets inscrits aux points 4.5, 4.6 et reportant 5.4:

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbaux

2.3 Comptes à payer

2.4 Dépôt - État des activités financières;

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Amendement au règlement de tarification des biens et des services no. 2010-203 - Adoption du règl.no. 2023-359

2.7 Offre de service professionnel –« JP LACOURSIÈRE Inc. »

2.8 Fin de la période probatoire et permanence de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers - Greffière-trésorière adjointe

2.9 Adoption d'une politique sur la gestion des actifs

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 114-04-2023 – Dépôt Installation d'un système d'alarme à l'usine de filtration, l'usine d'épuration et au 863 rue Lanoie « ancien bureau municipale» compatible avec la technologie IP

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'avril 2023

3.2 Acquisition d'un comptoir en Stainless mobile

3.3 Demande de congé sans solde de longue durée – Pompier Kim Vincelette

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2023

4.2 Demande au député de Johnson pour le Programme d'aide à voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES

4.3 Appel d'offres pour des travaux de reconstruction du trottoir sur la St-Éphrem - Résultat d'ouverture des soumissions

4.4 Demande de congé sabbatique - Directeur des travaux publics

~~4.5 Remplacement temporaire – Directeur des travaux publics~~

~~4.6 Nomination de M. Patrick Laprise à titre de coordonnateur des opérations des travaux publics~~

4.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public pour les travaux de Traitement de surface

5. Hygiène du milieu

5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débit-mètres à l'usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc

5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débit-mètres à Municipalité d'Upton - SIMO Management inc.

5.3 Offre de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés

~~5.4 Raccordement de débitmètre magnétique et installation d'un débordemètre~~

5.5 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public – vidange des boues de la station d'épuration

5.6 Réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc offre de service « EXP » - Planification du projet

6. Santé et bien-être

6.1 Adoption - Politique municipalité amie des aînés (MADA)

6.2 Adoption du plan d'action de la politique municipale des aînés MADA

6.3 Adoption de la politique familiale municipale (PFM) et de son plan d'action

6.4 Demande de la Municipalité d'Upton au ministère de la culture et des communications demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable

6.5 Demande de partenariat – GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023;

7.2 PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)

7.3 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7.4 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

7.5 Offre de services professionnels – Rédaction de projets de règlements

8. Loisirs et culture

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2023

8.2 Demande d'appui financière – Frais Camp de jours et Soccer

8.3 Association québécoise du loisir municipale « AQLM » - Adhésion 2023

8.4 Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel

8.5 Adhésion – Loisir et sport Montérégie

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8.6 Demande de don – Société canadienne du cancer
- 8.7 Entérinement Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024)
- 8.8 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration
- 8.9 Demande de la Fabrique Saint-Éphrem - Prêt des tables et chaises
9. **Affaires diverses**
10. **Période de questions**
11. **Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023 pour une somme de 171 872,95 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 53 989,45\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 2 mai.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Amendement au règlement de tarification des biens et des services no. 2010-203 - Adoption du règlement no. 2023-359

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale

(L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c., F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 2010-203 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 04 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et que certaines modifications ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit règlement et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée, le projet de règlement no 2023-359;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, dès le début de la séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 2023-359 remplaçant le Règlement numéro 2010-203 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité d'Upton, tel que remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Offre de service professionnel – « JP LACOURSIÈRE Inc. »

ATTENDU l'offre de service présenté par l'ingénieur la firme « JP LACOURSIÈRE inc. » dans le cadre du « Pourvoi en contrôle judiciaire » déposé par Gestion RDMGSRJR inc. et 9049-1135 Québec inc. (Groupe Suroit)

ATTENDU QUE les services professionnels proposés incluent l'analyse technique dans le cadre d'une installation d'entreposage et de distribution de propane des documents fournis par la demanderesse et la formulation d'avis techniques en découlant

ATTENDU QUE les services proposés excluent de refaire les calculs de risques individuels publiés par la demanderesse.

ATTENDU QUE les frais prévus pour les services proposés représentent une somme de 5000.00\$ avant taxes selon unebanque 25 heures à un coût de 200\$/h.

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Paul Lacoursière s'est reconnu par son expertise en matière de gestion des risques majeurs. Et qu'au cours de sa carrière, il s'est démarqué comme étant l'un des précurseurs dans le domaine et a fait progresser de façon remarquable la gestion des risques.

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Paul Lacoursière a reçu le prix Hommage à l'occasion du Mérite québécois de la sécurité civile dans le cadre du Colloque sur la sécurité civile 2011.

ATTENDU QUE M. Jean-Paul Lacoursière a accompagné bénévolement la Municipalité d'Upton pendant plus d'un an sans avoir demandé de frais

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Et résolu

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels de l'ingénieur Monsieur, Jean-Paul Lacoursière dans le cadre du « Pourvoi en contrôle judiciaire » déposé par Gestion RDMGSRJR inc. et 9049-1135 Québec inc. (Groupe Suroit)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.8 Fin de la période probatoire et permanence de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers - Greffière-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 320-11-2022, le conseil a autorisé l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, à compter du 31 octobre 2022, le tout selon les modalités décrites à l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarra Ajengui satisfait aux exigences des autorités municipales ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Nabil Boughanmi, directeur général et de Mme Sylvia Oulette, Directrice générale adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal confirme la permanence de Mme Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers et Greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité d'Upton.

ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil, sur recommandation de M. Nabil Boughanmi, directeur général et de Mme Sylvia Oulette, Directrice générale adjointe, confirme la fin de la période probatoire et la permanence de Mme Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, et Greffière-trésorière adjointe, et ce, en date du 02 mai 2023, le tout selon les modalités décrites à l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.9 Adoption d'une politique sur la gestion des actifs

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique encadrant ce système de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la politique de gestion des actifs a pour but:

- De fournir un leadership et un engagement visibles pour la concrétisation des idées en matière de gestion des actifs ;
- De favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion des actifs appropriées pour la municipalité d'Upton, par l'investissement dans le capital humain ;
- D'améliorer les outils de support à la prise de décision et l'utilisation de cadres de gestion qui s'appliquent à tous les actifs ;
- D'instaurer de l'uniformité dans l'approche de gestion et de prestation de services à tous les niveaux de la municipalité d'Upton ;
- De fournir les orientations au personnel responsable de la gestion des actifs ;
- De supporter tout effort de mise en place de l'approche de gestion des actifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte la politique sur la gestion des actifs

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 114-04-2023 – Dépôt Installation d'un système d'alarme à l'usine de filtration, l'usine d'épuration et au 863 rue Lanoie « ancien bureau municipal » compatible avec la technologie IP

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 114-04-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'avril 2023 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2023;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu d'approuver, pour le mois de mai 2023, un budget de 950 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Acquisition d'un comptoir en Stainless mobile

CONSIDÉRANT la demande des pompiers d'installer un comptoir en Stainless à la caserne pour le lavage et la décontamination des appareils aspiratoires ;

Considérant la Soumission de l'entreprise « Ferblanterie Drummond inc.» pour la fourniture d'un comptoir en Stainless de trois Lévis et mobile au montant de 4 780 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Ferblanterie Drummond inc. » pour l'achat d'un comptoir en Stainless mobile et à trois Lévis au montant 4 780 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.3 Demande de congé sans solde de longue durée – Pompier Kim Vincelette

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part du pompier Monsieur Kim Vincelette, pour un congé sans solde d'une durée de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la demande de congé sans solde au pompier monsieur Kim Vincelette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU D'APPROUVER, pour le mois de mai 2023, un budget de 77 004.55 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Demande au député de Johnson pour le Programme d'aide à voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES

Considérant que la Municipalité d'Upton a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2023 ;

Considérant que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre des volet Projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE et ES), 2023-2024 ;

Considérant que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

Que la Municipalité d'Upton fasse une demande de 40 000 \$ au bureau du député, monsieur André Lamontagne, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Appel d'offres pour des travaux de reconstruction du trottoir sur la St-Éphrem - Résultat de l'ouverture publique des soumissions

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a lancé un appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant la reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem, d'une longueur de 400 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre, qui débutera à l'adresse civique 639 Saint-Éphrem et se terminant à l'adresse civique 689 Saint-Éphrem ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et ouvertes le mardi 25 avril 2023, à 11 h :

Soumissionnaires	Personnes présentes	Montant avant taxes	Prix unitaire
Pavages Maska inc.	Ludovic Dionne	57 248 \$	143,12 \$
Lambert et Grenier inc.	-	60 000 \$	150,00 \$
Construction G3 inc.	Samuel Sheddleur	75 200 \$	188,00 \$
Enrovia Québec construction inc.	-	91 280 \$	228,20 \$
Les Entreprises P.N.P. Inc.	Pierre Villeneuve	98 000 \$	245,00 \$
BDL bordure et trottoir inc.	-	168 840 \$	422,10 \$

Béton GL inc.

Rejetée (offre reçue après l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions)

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions effectuée par Monsieur M Nabil Boughanmi, directeur général, Mme Sylvia Oullette Directrice générale adjointe, et Mme Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions tel que présenté et accepte d'adjuger le contrat pour reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem à l'entreprise « Pavages Maska inc. » au montant de 57 248 \$, plus les taxes applicables;

QUE le devis, les addendas, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.4 Demande de congé sabbatique - Directeur des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Roger Garneau, à titre de directeur des travaux publics, a déposé demande de congé sabbatique à compter du 1er mai 2023 ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de monsieur Roger Garneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

QUE le conseil entérine la demande de M. Roger Garneau pour un congé sabbatique d'une durée de six (6) mois, à compter du 27 avril 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.5 Remplacement temporaire - Directeur des travaux publics

Ce point est retiré

4.6 Nomination de M. Patrick Laprise à titre de coordonnateur des opérations des travaux publics

Ce point est retiré

4.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de Traitement de surface

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder aux travaux de Traitement de surface ;

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour l'élaboration du devis et pour la surveillance des travaux de surface - Voirie pour un montant forfaitaire total de 12 600 \$, taxes en sus;

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour la préparation du devis et la surveillance des travaux de traitement de surface et voirie, pour un montant forfaitaire total de 14 150 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la répartition totale des coûts est faite comme suit:

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Devis de vidange des boues.....	5 000 \$
2.2. Appel d'offres.....	750 \$
TOTAL CONCEPTION	5 750 \$

2.3 Surveillance bureau.....	3 000 \$
2.4 Surveillance chantier (taux horaires)	5 400 \$
TOTAL SURVEILLANCE	8 400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU

De mandater « FD Expert-conseil » à procéder à l'élaboration du cahier de charge pour les travaux de traitement de surface et voirie au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

De mandater « FD Expert-conseil » pour les travaux de surveillance pour les travaux de surveillance au montant de 8400 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 20230427 reçue le 6 avril 2023 de la firme « SIMO Management inc. » au montant forfaitaire de 1 363,00 \$, excluant les taxes ;

En CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 363,00 \$, excluant les taxes, pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à Municipalité d'Upton - SIMO Management inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 20230427 reçue le 6 avril 2023 de la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 615,00 \$, excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 615,00 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification de la précision des débitmètres à Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Offre de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro 20230534 de l'entreprise « SIMO Management Inc. » pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comporte trois options, à savoir :

Option 1 :2 781,00 \$

Mesure de boues

Aucun échantillonnage ni analyse des boues

Option 2 :3 675,00 \$

Mesure et échantillonnage de boues

(un échantillon par étang)

Échantillonnage : analyse de la siccité seulement

Option 3 :4 725,00 \$

Mesure et échantillonnage de boues

(un échantillon par étang)

Échantillonnage : analyse complète*

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro MBO-23-0152 de l'entreprise « Nordikeau » pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés au montant 2 420 \$ avant les taxes, à savoir :

• Mesure dans les cellules 1, 2, 3 et 41 900,00 \$

• Analyse complète520 \$
(nombre d'échantillons à prélever : 7 et plus)

En CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE soient acceptée la proposition de services professionnels numéro MBO-23-0152 de l'entreprise « Nordikeau » pour un montant total de 2 420 \$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.4 Raccordement de débitmètre magnétique et installation d'un débordemètre

Ce point est remis à une séance ultérieure

5.5 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de vidange des boues de la station d'épuration

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la vidange des boues de la station d'épuration ;

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour la préparation du devis et la surveillance des travaux de vidange des boues de la station d'épuration pour un montant forfaitaire total de 12 600 \$ plus taxes ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la répartition totale des coûts est faite comme suit:

2.1. Devis de vidange des boues.....	4 800 \$
2.2. Appel d'offres pour les travaux de vidange	500 \$
TOTAL CONCEPTION	5 300 \$
2.3 Surveillance bureau.....	3 000 \$
2.4 Surveillance chantier (taux horaires)	4 300 \$
TOTAL SURVEILLANCE	7 300 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER « FD Expert-conseil » à procéder à l'élaboration du cahier de charge pour les travaux de vidange des boues de la station d'épuration au montant de 4 800 \$, plus les taxes applicables.

DE MANDATER « FD Expert-conseil » pour les travaux de surveillance pour les travaux de surveillance au montant de 7300 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.6 Réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc offre de service « EXP » - Planification du projet

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés de ce projet et les diverses études nécessaires pour faire avancer le projet, la municipalité manifestera son intérêt au service d'ingénierie pour planifier l'avancement de ce projet

CONSIDÉRANT la proposition de service reçue le 1er mai 2023 de la firme « EXP » pour accompagner la municipalité pour la planification de ce projet pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables, soit :

Taux horaire Ingénieur	135 \$ / h
Taux horaire Adjointe administrative.....	75 \$ / h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les services de M. Miguel Osorio, Ingénieur Chargé de projet en Infrastructures urbaines de la firme « EXP », au montant de 2 000 \$ plus taxes applicables, pour le l'accompagnement de la Municipalité dans son projet de réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Santé et bien-être

6.1 Adoption de la politique des aînés (MADA)

Considérant le désir de la municipalité d'Upton d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers;

Considérant que la Municipalité d'Upton fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) ;

Considérant le financement reçu du Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés (MADA) d'Upton;

Considérant que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) a fait consensus au sein du conseil municipal de la municipalité;

Considérant que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.2 Adoption du plan d'action de la politique municipale des aînés MADA

Considérant que la Municipalité d'Upton fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et du plan d'action qui en découle;

Considérant que la Municipalité a nommé un comité de pilotage mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) ;

Considérant que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés ;

Considérant le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage MADA de la municipalité d'Upton et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA)

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.3 Adoption de la politique familiale municipale (PFM) et de son plan d'action

Considérant le désir de la municipalité d'Upton d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles;

Considérant le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles afférent à la politique de la famille (PFM) de la municipalité d'Upton

Considérant le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage et de suivi PFM de la municipalité d'Upton et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la Politique de la famille.

Que la municipalité d'Upton adopte le plan d'action PFM-MADA tel que présenté par le comité de pilotage et de suivi PFM.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.4 Demande de la Municipalité d'Upton au ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier aux fins de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Upton demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions aux fins de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité d'Upton demande à l'ensemble des MRC et municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité d'Upton transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.5 Demande de partenariat – GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton est la seule entreprise d'économie sociale à assurer la santé des citoyens dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative survit grâce aux membres qui renouvellent année après année leur cotisation et le soutien des entreprises du milieu par leur commandite ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative offre annuellement plus de 16000 rendez-vous médicaux, y compris pour des patients habitants sur le territoire de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu de ne pas donner suite à la demande de GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.2 PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)

CONSIDÉRANT les projets de construction d'un bâtiment résidentiel et d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) projeté au 611, Rang de la Carrière – Lot 1 959844

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architectural du 18 avril 2023 relatif au projet de la phase I secteur D proposé par le bureau d'architecture IN-SITU.

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation applicables à la zone 206-P stipulés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural 2002-95 sont satisfaits.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, Appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural du 18 avril 2023 d'in-situ Architecture relatif aux projets du secteur D de la phase 01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.3 Prolongation des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 du Règlement numéro 99-47 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du CCU vient à échéance à la fin du mois d'avril, soit ceux de messieurs Paul Ducap et Pierre Bernard ainsi que madame Josée Phaneuf ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 134-04-2023 qui autorise l'affichage des postes afin d'inviter les citoyens intéressés à postuler pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

IL EST proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

QUE les mandats de M. Paul Ducap et de M. Pierre Bernard ainsi que de Mme Josée Phaneuf soient prolongés jusqu'à la prochaine séance municipale.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

7.4 Avis de motion – dépôt de premier projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206 P.

7.5 Offre de services professionnels – Rédaction de projets de règlements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire recourir à des services professionnels en urbanisme pour la rédaction de projets de règlements visant à bonifier la réglementation d'urbanisme lorsque jugée nécessaire par le conseil ;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la firme « Infrastructel - INFRA Urbanisme » en date du 8 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme « Infrastructel - INFRA Urbanisme » seront rendus au besoin à la demande de la municipalité selon la méthode horaire, à savoir :

Chargé de projets.....115 \$ / h
Professionnel en urbanisme85 \$ / h
Cartographe80 \$ / h

CONSIDÉRANT QUE pour les activités nécessitant des déplacements, le kilométrage effectué sera facturé au taux de 0,62 \$/km.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, Appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme « Infrastructel - INFRA Planification Urbaine », pour la Rédaction de projets de règlements pour la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

D'approuver, pour le mois de mai 2023, un budget de 4 820 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire ;

Et d'approuver un budget de 3000 \$ plus les taxes applicables pour le soccer

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Demande d'appui financière – Frais Camp de jours et Soccer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire apporter une aide financière aux enfants de la Municipalité d'Upton qui vivent une situation grave et exceptionnelle.

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Isabelle Ménard, agente de liaison, au CLSC de la MRC d'Acton, pour l'octroi d'une subvention aux 3 enfants d'Upton, faisant l'objet d'un dossier de suivi par (DPJ) pour le service de camp jours ainsi que le soccer

CONSIDÉRANT QUE la subvention est la suivante :

Nom de l'enfant	Frais de camp de jour	Frais de de garde	Frais de soccer	Frais de Sorties
Enfant 1	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Enfant 2	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Enfant 3	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Total				1 365 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte d'offrir une aide financière aux enfants mentionner dans la ladite demande au montant 1 365\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Association québécoise du loisir municipale « AQLM » - Adhésion 2023

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal « AQLM » représente les professionnels du loisir municipal au Québec et fait la promotion de leur champ d'intervention et de leur expertise auprès des instances gouvernementales et paragouvernementales, ainsi qu'auprès de nombreux partenaires associatifs;

ATTENDU QUE l'association québécoise du loisir municipaux « AQLM » voit au développement du loisir municipal, en partenariat et en concertation avec les acteurs du milieu, au profit des professionnels du loisir et dans l'intérêt du droit et de l'accès au loisir avec une vue de la qualité de vie des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil municipal autorise la coordonnatrice des loisirs, Mme Jessica Boutin, à adhérer à l'association municipale des loisirs du Québec « AQLM » pour l'année 2023, au montant de 350 \$, taxes non applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

8.4 Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel – Budget

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs, Mme Jessica Boutin, a déposé une liste du personnel affecté au camp de jour et à la location d'équipements nautiques pour l'été le 26 avril 2023

Personnel du camp de jour - Été 2023	
Nom	Poste
Loukia Audet	Responsable
Koraly St-jean	Accompagnatrice
Karina Lemieux	Animatrice
Gabriela Villate Cruz	Animatrice
Thalia Vincent	Animatrice
Athéna Komitas	Animatrice
Abygaëlle Coté	Animatrice
Maina Yerly Lamothe	Animatrice
Zachary Beaulieu	Animateur
Clara Thibodeau	Aide-animatrice
Naya Audet	Aide-animatrice

Location d'équipement nautique - Été 2023	
Mariane Bergeron	Préposée au prêt d'équipements nautiques
Xavier St-jean	Préposé au prêt d'équipements nautiques
Mokowaben Moses	Préposé au prêt d'équipements nautiques

ATTENDU QUE la prévision budgétaire relative aux activités du camp de jour et à la location d'équipements nautiques :

Activité	Revenu	Dépenses	Déficit
Camp de jour	41 531.60 \$	79 030.64 \$	- 37 499.04 \$
Location d'équipements nautiques	8 500 \$	22 742 \$	-14 242 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général monsieur Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'embauche du personnel affecté au camp de jour ainsi qu'à la location de équipements nautiques pour l'été 2023 ;

QUE le conseil autorise les dépenses concernant les activités du camp de jour et la location d'équipements nautiques, respectivement au montant de - 37 499,04 \$ et 14 242 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.5 Adhésion – Loisir et sport Montérégie

CONSIDÉRANT QUE Loisir et sport Montérégie est un organisme régional, sans but lucratif, a une mission d'assurer le développement du loisir et du sport en Montérégie ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et sport Montérégie a pour but

- l'accompagnement aux organismes, aux institutions scolaires et aux municipalités
- la réalisation d'actions et de mandats régionaux spécifiques
- les partenariats et les alliances stratégiques
- la promotion des saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs, souhaite devenir membre de l'organisme Loisir et sport Montérégie afin de bénéficier des avantages offerts aux membres.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Loisir et sport Montérégie est de 96,36 \$ plus taxes applicable;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion de madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs à l'organisme Loisir et sport Montérégie au coût de 96,36 \$ plus taxes applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.6 Demande de don – Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT la demande de don de la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d'améliorer et sauver des vies en adoptant une approche globale de travail afin de contrer plus de cent (100) types de cancer.

CONSIDÉRANT QUE La Société canadienne du cancer finance des projets de recherche, offre des services aux personnes touchées par le cancer, défend l'intérêt du public sur des questions reliées au cancer, informe et aide les gens à faire des choix sains;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.7 Entérinement - Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) vise à répondre aux besoins d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE lorsque la personne s'inscrit à une activité de loisir offerte par un organisme de loisir de sa communauté ou par une municipalité, une aide financière peut être versée à ces derniers afin d'aider à répondre aux besoins d'accompagnement de la personne.

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs a présenté une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024) afin que la Municipalité soit en mesure d'embaucher les ressources nécessaires pour l'encadrement de certains enfants fréquentant le camp de jour

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE soit entériné l'autorisation le dépôt de la demande d'aide financière au programme (PAFLPH) de madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.8 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) pour l'année 2023 ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE

Mesdames les conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Robert Leclerc
Éric Jodoin
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque

Soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc,

Madame Barbara Beugger

Monsieur Robert Leclerc

Qu'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Claude Larocque agisse en tant que substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.9 Demande de la Fabrique Saint-Éphrem - Prêt des tables et chaises

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Éphrem a prévu des activités durant la période du 21 mai 2023 au 20 août 2023.

ATTENDU la demande de la Fabrique Saint-Éphrem en date du 22 mars 2023 pour le prêt de tables et chaises de la municipalité pour réaliser ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à prêter des tables et des chaises à la Fabrique Saint-Éphrem afin de réaliser ses activités qui auront lieu les 21 mai 2023 et 20 août 2023 ;

QUE Mme Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs gèrera ce dossier selon la disponibilité des tables et des chaises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

9.1 Plainte - Déversement Huile hydraulique Rue St-Éphrem

CONSIDÉRANT la demande reçus de monsieur Luc Vachon « Citoyen » concernant des fluides hydrauliques déversés sur le trottoir devant sa résidence 633 Rue Saint-Éphrem, Upton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

DE Traiter la plainte de Luc Vachon et décontaminer le trottoir affecté afin qu'il ne soit pas transféré sur la propriété du citoyen.

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu de clore la séance à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les égouts municipaux... pas une poubelle! Certaines personnes desservies par le réseau d'égout utilisent celui-ci comme une poubelle! Cela est très dommageable en plus de ne pas être écologique.

Lorsque vous jetez des déchets (couches, papiers mouchoirs, etc.) ou des résidus (huiles de friture, etc.) dans les égouts, en plus de ne pas être traitables, ils obstruent les conduites et entraînent des problématiques de traitement des eaux usées et de refoulements dans les maisons. Nous demandons la collaboration de chacun pour éviter que nous ayons à débloquer des tuyaux par négligence de certains. Merci de votre collaboration!

BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

À l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie, vous pourrez recevoir un montant allant jusqu'à 50 \$. C'est très simple! Vous devez vous procurer un baril de récupération d'eau de pluie, remplir le

formulaire disponible sur le site internet de la Municipalité et le présenter avec votre preuve d'achat et une preuve de résidence au bureau municipal.

Votre remboursement (50 % du coût jusqu'à concurrence de 50 \$) vous sera acheminé à votre résidence dans un délai maximum de 60 jours. Prenez note qu'un seul baril est admissible par résidence.

FAUCHAGE

Avis aux propriétaires de terrains vacants : Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser pousser sur un terrain des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes ainsi que de laisser pousser de la végétation à une hauteur excessive.

Nous vous recommandons que soit fauché au moins deux fois par année, soit au plus tard le 15 juin pour la première coupe et le 31 juillet pour la deuxième coupe. Ces mesures préviendront la pousse de l'herbe à poux et contribueront à améliorer la qualité de notre milieu de vie!



LE SAVIEZ-VOUS?

ON VIDANGE VOS INSTALLATIONS SEPTIQUES

ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 NOVEMBRE, À LA DATE FIXÉE POUR LA VIDANGE. IL FAUT :



Localiser le couvercle

Assurer l'accessibilité au couvercle

Dégager le pourtour du couvercle



AVANTAGES

- Respect des lois et des règlements
- Réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface
- Valorisation des boues dans un lieu autorisé, notamment en compost
- Réduction des risques de colmatage du champ d'épuration et prolongation de sa durée de vie
- Service de vidange régulier et uniformisé à un coût abordable
- Réduction des risques de déversements illicites dans l'environnement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.RIAM.QUEBEC
450 774-2350



- 2023 :**
- chemin Pénelle;
 - rang de la Chute;
 - rue Principale;
 - rang du Carré;
 - route Joubert;
 - rang de la Carrière;

- rang du Cap;
- rang Deslauriers;
- route 116;
- rue des Colibris;
- rue des Érables.

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 mai 2023, le règlement numéro 2023-359 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité d'Upton et abrogeant le règlement numéro 2010-203

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 4e jour d'avril 2023

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-358 sur la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 mars 2023, le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la municipalité d'Upton afin d'introduire des dispositions relatives aux demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux et d'assurer la concordance avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme"

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 14 avril 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 4e jour mai 2023

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier



OFFRE D'EMPLOI



- ✓ Tu es étudiant-e et possèdes un permis de conduire
- ✓ Tu as un intérêt pour l'environnement
- ✓ Tu aimes travailler à l'extérieur
- ✓ Tu es créatif-créative et dynamique

Joins-toi à l'Équipe verte de la Régie!

Responsabilités

- Créer et animer des ateliers éducatifs dans les camps de jour
- Sensibiliser les citoyens lors d'événements publics
- Observer les habitudes de tri de la population
- Collecter des données et rédiger des rapports

Conditions

- Emploi d'été du 12 juin au 18 août
- Temps plein: 32 heures / semaine (occasionnellement le samedi)
- Salaire: 18,12 \$ / heure

Envoie-nous ton CV au dgriam@riam.quebec avant le 1^{er} juin !
Pour plus d'informations: 450-774-2350



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Conférence horticole « Les vertus médicinales des épices et des fines herbes », le 29 mai 2023 à 19 h, au Centre communautaire d'Upton (885 rue Lanoie)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 29 mai 2023 au Centre communautaire d'Upton. Apprenez-en plus sur les vertus médicinales des fines herbes et des épices!



Notre conférencière est Johanne Boucher, copropriétaire de FloreSsens, une entreprise ouvrant ses jardins aux visiteurs et produisant des végétaux. Elle aime partager cette passion de créer de la beauté et de jardiner avec un minimum d'efforts en conférences et en ateliers.

Nous avons à portée de main des herbes et des épices qui peuvent soulager nos malaises. Saviez-vous que la cannelle soulage l'estomac? Que le romarin aide à la mémoire et à la concentration? Que la coriandre est un bon détoxifiant? Que l'ail est considéré comme une panacée? Que le thym est extraordinaire et polyvalent? C'est, entre autres, ce que nous allons explorer ensemble durant cette conférence. Les herbes et épices de votre cuisine vous seront révélées sous l'angle du bien-être et de la santé. Vous y découvrirez des alliées, délicieuses et faciles à intégrer à votre quotidien, grâce à notre conférencière Johanne Boucher.

Cette soirée débutera par l'assemblée générale annuelle de notre société horticole. Il y aura aussi échange de plantes, assurez-vous de bien les identifier pour participer!

Au plaisir de se rencontrer le 29 mai prochain, à Upton!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com www.sheltc.fsheq.org

C'est gratuit pour les membres de la Société Horticole et environnementale Les Trois Clochers (SHELTC) et 5 \$ pour les non-membres.

Cette soirée débutera par l'assemblée générale annuelle de notre société horticole. Il y aura aussi échange de plantes, assurez-vous de bien les identifier pour participer!



*L'environnement
notre passion!*



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!

Devenir un parrain ou une marraine, à raison de 3h de loisirs par mois, c'est être un agent de transformation pour la société! Parrainage civique recherche 11 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami. Grâce à cette amitié, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences. (Déficience intellectuelle, physique et trouble du spectre de l'autisme).

Venez bâtir un monde plus riche et inclusif avec nous!

CONTACTEZ NOUS AU 450-774-8758

parrainagecivique.org

ADULTES

TITRE	AUTEUR
30 jours de plus pour te détester (Roman)	Catherine Bourgault B772
Nightingale T.7 Le Nightingale sous le givre (Roman historique)	Donna Douglas D733.1
Ma famille recomposée (Roman)	Marie-Krystel Gendron G325
Les possibles (Roman)	Virginie Grimaldi G861
En secondes noces (Susp./Intrigue)	Shari Lapena L311
L'alliance de la brebis Rescapée de la secte de Moïse (Biographie)	Gabrielle Lavallée 920
Adeline T.1 La fleur du mal (Roman historique)	France Lussier L972
Mexican gothic (Roman horreur)	Silvia Moreno-Garcia M835
Les sept soeurs T.1 Maia (Roman historique)	Lucinda Riley R573.1
La légende de Sleepy Hollow Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Simon Rousseau R864
Un printemps inspirant Mars-avril 2023 (Revue)	RICARDO

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Flash le chien policier	Coll. Les petits héros M496
Le loup qui apprivoisait ses émotions	Orianne Lallemand L197
Je lis avec Splat La bêtise de Splat	Rob Scotton S425.1
L'école des monstres L'éclair de génie d'Axel	Sally Rippin R593
Olga T.2 On déménage !	Élise Gravel G775
Téa Stilton Objectif mode	Elisabetta Dami S856
Les Dragouilles Les vertes de Sydney	Maxim Cyr et Karine Gottot BDJdra
L'agent Jean ! T.5 Le frigo temporel	Alex. A 741
Les nombrils T.3 Les liens de l'amitié	Maryse Dubuc bdD333
Lucky Luke Le magot des Dalton (Bande- dessinée)	Morris et Goscinny 741

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM



Lampe du sanctuaire

Semaine 4 juin Élizabéth
Semaine du 11 juin Louise
Semaine du 18 juin Chantal & Pierre
Semaine du 25 juin Rachel Gaumont

Dimanche le 4 juin à 9h00

Liturgie de la parole

Messe du 11 juin à 9h00

Marcel Viens X Véronique
Défunts Famille Lapalme X Francine
& Michel Bernier
Les membres de la Fondation Club St-Éphrem
& leurs familles X Fondation Club St-Éphrem
André Gaumont X son épouse & ses enfants
Marguerite Laflamme X Assistance
aux funérailles
Défunts famille Beaupré X Lucile Beaupré
Miclette
Marcel Dumont X Nicole & les enfants
Défunts Famille Bruneau X Nicole
Pauline Mageau X Assistance aux funérailles
Ghyslaine Cloutier X Mario

Upton, Messe mercredi le 14 juin à 8h30

Rachel S. Joubert X Réjane
Manon Savoie X Assistance aux funérailles

Dimanche le 18 juin à 9h00

Liturgie de la parole

Messe du 25 juin à 9h00

M & Mme Jean-Paul Joubert X Louise
Maurice X Andréa
Gilles Miclette X son épouse Lucile
Gilles Dion X Assistance aux funérailles
Alain Lacombe X Assistance aux funérailles
Manon Savoie X assistance aux funérailles
Marcel Gauthier X Assistance aux funérailles
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles
Famille Girard X Gilles Girard
Léonard Lapalme X Pierrette



Maladie de Lyme

Une maladie sérieuse dont il faut se protéger !

La maladie de Lyme est causée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*, transmise aux humains par la piqûre de la tique à pattes noires, aussi appelée tique du chevreuil. Cette tique vit dans les boisés, les forêts, sur les hautes herbes et les broussailles. Les changements climatiques ont permis à la tique porteuse de la bactérie de s'établir au Québec, particulièrement en Montérégie et en Estrie. Elles sont également présentes dans d'autres provinces du Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

PRÉVENIR LA PIQÛRE DE TIQUE

DURANT UNE ACTIVITÉ de plein air dans un boisé ou un champ :

- Portez des vêtements qui couvrent la peau : pantalon, chandail à manches longues, souliers fermés et chaussettes;
- Mettre les chaussettes par-dessus les pantalons;
- Portez des vêtements de couleur pâle – les tiques sont ainsi plus faciles à repérer;
- Évitez les piqûres en appliquant du chasse-moustiques sur les vêtements et sur les parties exposées du corps en évitant le visage. Les produits à base de DEET, avec une concentration de 30 % ou moins, ou d'icaridine, avec une concentration de 10 % ou de 20 %, sont sécuritaires et efficaces contre les tiques. Suivez les directives sur l'étiquette du produit. Les chasse-moustiques contenant d'autres ingrédients peuvent être moins efficaces pour éloigner les tiques.

IDENTIFIER ET RETIRER LES TIQUES

APRÈS UNE ACTIVITÉ de plein air dans un boisé ou un champ :

- Prendre un bain ou une douche au retour à la maison et changer de vêtements;
- Inspectez votre corps, celui des enfants et des animaux de compagnie. Pour les parties plus difficiles d'accès (ex. : le dos) utilisez un miroir ou demandez l'aide d'une autre personne. Les tiques adultes ont la grosseur d'une pointe de crayon et les nymphes ont la grosseur d'une tête d'épingle;
- Retirez les tiques le plus rapidement possible, le risque que la tique transmette la maladie augmente avec la durée de la piqûre. La transmission est très faible avant 24 heures et augmente par la suite;
- Utilisez une pince fine aux extrémités pointues (pince à écharde) pour extraire la tique de la peau. Placez la pince le plus près possible de la surface de la peau et, avec un mouvement sûr et continu, tirez la tique perpendiculairement à la peau sans tourner;
- Évitez d'écraser ou de perforer la tique, ce qui augmente le risque de contamination. Si une petite partie de la tique est restée dans la peau, retirez-la avec la pince. Cette partie ne peut plus transmettre la bactérie;
- Lavez les mains et le site de la piqûre avec de l'eau et du savon après avoir retiré la tique;
- Appelez Info-Santé au 8-1-1, une médication préventive pourrait être recommandée si la piqûre de tique a eu lieu dans certains secteurs géographiques.

CONSULTER VOTRE MÉDECIN SI DES SYMPTÔMES APPARAISSENT

Les symptômes apparaissent dans les 30 jours après une piqûre de tique ou une activité à risque :

- Rougeur de la peau, peu douloureuse, de 5 cm ou plus, qui s'agrandit durant quelques jours ou quelques semaines et qui disparaît ensuite, présente chez 80 % des personnes;
- Fièvre;
- Douleurs musculaires ou articulaires;
- Fatigue.

Sans traitement, la maladie peut aussi affecter le système nerveux, le cœur et les articulations. Consulter un médecin si des symptômes inhabituels apparaissent dans l'année suivant une piqûre de tique ou une activité à risque dans un lieu où les tiques sont abondantes.

La plupart des personnes atteintes de la maladie de Lyme peuvent être traitées avec succès avec deux à trois semaines d'antibiotiques par voie orale. Le diagnostic est posé lorsque les symptômes surviennent après une activité extérieure dans une zone où des tiques infectées sont présentes. Les tests de laboratoire peuvent aider le médecin à poser son diagnostic.

QUI EST À RISQUE DE CONTRACTER LA MALADIE?

Les personnes qui vivent, travaillent, jouent ou font des activités de plein air à proximité de boisés, de forêts, d'herbes hautes ou de broussailles où vivent des tiques infectées sont plus à risque de contracter la maladie de Lyme. Les tiques sont actives du mois d'avril à décembre s'il n'y a pas de neige au sol. La période la plus propice pour être piqué s'étend de mai à septembre.

Exemples d'activités à risque :

- Randonnée en forêt à pied ou à vélo;
- Coupe de bois;
- Pêche ou chasse;
- Camping;
- Golf (en bordure de parcours);
- Jardinage près d'un boisé.



AMÉNAGER LES TERRAINS POUR DIMINUER LA PRÉSENCE DE TIQUE

- Coupez l'herbe, les broussailles et les branches autour des aires de jeux et de loisirs;
- Retirez les feuilles mortes, les broussailles et les mauvaises herbes qui sont sur le bord de la pelouse, des réserves de bois et du cabanon;
- Taillez les arbres et les arbustes en bordure de la pelouse pour éviter de les frôler et pour rendre votre cour plus ensoleillée;
- Créez un espace d'au moins 1 mètre de largeur entre le boisé et la pelouse avec des copeaux de bois, du paillis ou du gravier;
- Placez les jeux et le carré de sable sur une surface de copeaux de bois ou de paillis, loin du boisé.

Si vous avez des questions sur votre état de santé: communiquez avec Info-Santé, au 811.

Pour plus d'informations, visitez le site Web www.MaladiedeLymeMonteregie.com

Production : Direction de santé publique de la Montérégie